

Nouvelle forme de prévention: une voiture propre

Avant de prendre le traversier à Port-aux-Basques (Terre-Neuve), la Division de la protection des végétaux du ministère fédéral de l'Agriculture vous offrira un lavage de voiture gratuit. On y a lavé 300 voitures par jour depuis 1969. Il ne s'agit pas seulement d'un service à la clientèle mais d'une mesure préventive pour empêcher l'invasion de deux ravageurs de la pomme de terre transmis par le sol, le nématode doré et la tumeur verruqueuse.

Cette même forme de prévention s'applique également à tout visiteur d'outre-mer désireux d'apporter avec lui un véhicule ou des machines agricoles ayant déjà servi.

Par ailleurs, le programme international a pour but d'empêcher une vaste gamme de parasites d'entrer au Canada et il n'existe pas de service gouvernemental gratuit de lavage de voitures tel celui de Port-aux-Basques qui fait partie du système de transport intérieur.

"Si un voyageur désire faire entrer un véhicule au Canada par bateau, il doit trouver le moyen de se conformer au règlement voulant que la voiture soit entièrement propre pour entrer dans un port canadien," déclare M. R.D. Gray, chef des opérations et des méthodes d'importation de la Division.

"Si la voiture n'est pas rigoureusement propre avant d'être chargée sur le bateau, le voyageur devra peut-être payer un autre lavage dans un port canadien avant que la voiture ne lui soit remise," ajoute-t-il.



Un inspecteur de la Division de la protection des végétaux du ministère fédéral de l'Agriculture prélève un échantillon de sol sur une voiture im-

portée. Toutes les voitures ayant déjà servi doivent être lavées avant d'entrer au Canada pour empêcher qu'elles abritent insectes ou maladies.

Le programme de lavage des voitures est entré en vigueur depuis l'interdiction des expéditions de terre au Canada au début des années 60.

"La terre qui adhère aux voitures et aux autres véhicules peut transporter des germes néfastes pour les cultures canadiennes. Ces parasites ne sont pas indigènes mais pourraient s'établir au

Canada et devenir économiquement nuisibles; ils peuvent se cacher sur une voiture sale et spécialement sur des machines agricoles qui sont encore souillées de terre," d'ajouter M. Gray.

Le règlement ne s'applique pas aux voitures neuves qui sortent des usines ou aux nouveaux véhicules achetés d'un vendeur et livrés au bateau.

L'assurance des crédits à l'exportation

Les sommes consacrées aux prêts et garanties à long terme et à l'assurance des crédits à l'exportation doivent être portées respectivement à 5.1 milliards et à 1.5 milliard de dollars. C'est le but du bill d'amendement à la Loi sur l'Expansion des Exportations présenté en mars en Chambre par le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie.

L'accroissement de ces sommes est nécessité par le remarquable succès des exportateurs canadiens au cours des dernières années. En témoignent les opérations de financement et d'assurance de la Société, qui se sont res-

pectivement accrues, au cours des deux dernières années, de 125% et 40%.

Présentement, les montants utilisés à des fins de prêts et de garanties ne peuvent excéder 1.95 milliard de dollars et 1 milliard dans le cas de l'assurance des crédits à l'exportation. En vertu du nouveau bill, du montant de 5.1 milliards destiné aux besoins de financement, 4.25 milliards seront assurés par la Société pour l'Expansion des Exportations et 850 millions de dollars par le Gouvernement. Quant à la somme de 1.5 milliard consacrée à l'assurance, la Société et le Gouvernement l'assumeront également.

La Société pour l'Expansion des Exportations est une société de la

Couronne créée afin de développer les exportations. Elle accorde des prêts à long terme aux acheteurs étrangers d'équipement et de services canadiens importants à des termes et conditions capables de rivaliser avec ceux des autres grands pays commerçants.

La Société assure également les entreprises canadiennes contre le non-paiement de leurs biens et services vendus à l'étranger. Elle garantit les institutions financières contre d'éventuelles pertes lorsque ces dernières financent des exportations, et enfin, elle assure les Canadiens contre la perte d'investissements à l'étranger qui pourraient être occasionnées par des événements politiques.